



MAIRIE
DE

MAY-SUR-ORNE

☎ 02.31.79.80.93.

📠 02.31.79.56.55.

Compte-Rendu du Conseil Municipal De MAY SUR ORNE

Séance du Vendredi 6 Novembre 2009

Convocation du 03/11/2009

Le Vendredi 6 Novembre 2009, 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi et sous la présidence de Monsieur Martial DESFLACHES, Maire.

Etaient présents :

Monsieur DESFLACHES Martial, Maire

Messieurs PAGNY Laurent, GALODÉ Georges, LOQUÉ Raymond, NAUDIN André,

Mme LELONG Nadine, Adjointes au Maire,

Mesdames MBOMA Lorencia, MÉNARD Christiane, PÉRON Emmanuelle,

Messieurs CACHELOU Christophe, CURE Thierry, DESMORTREUX David, GALLET Xavier, SURIRÉ Olivier, TRAVERS Jean, TROUSSICOT Nicolas,

Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : **Mme GIGAN Chislaine à Mme PÉRON Emmanuelle**

M. TROUSSICOT Nicolas à Mme MÉNARD Christiane

Absents excusés : **Mme BOULLEAUX Marie-Laure, Monsieur THOREL Fabrice**

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Le Maire ouvre la séance, demande si des observations sont à faire sur le compte-rendu du Conseil Municipal précédent et donne lecture de l'ordre du jour.

I – JEUNESSE

1. Création du Relais Assistance Maternelle : choix du prestataire

Monsieur DESFLACHES rend compte au Conseil Municipal de l'état d'avancement du dossier concernant le Relais Assistance Maternelle qui sera mis en place en Janvier 2010 et opérationnel en Février 2010.

Le fonctionnement aura lieu dans la salle de la garderie municipale le jeudi en matinée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir comme prestataire la Mutualité Française du Calvados.

2. Compte-rendu du Conseil d'Ecole Maternelle

Il s'est tenu le vendredi 23 Octobre 2009 en présence de Madame TERMEAU, directrice, des collègues enseignantes et ATSEM, des élèves, des parents d'élèves, de Madame ACHARD et de Monsieur LOQUÉ, représentant la Direction Départementale de l'Education Nationale et la Mairie.

Les points suivants ont été abordés :

1. Effectifs

Petite section :	33 élèves	
Moyenne section :	21 élèves	
Grande section :	23 élèves	soit un total de 77 enfants.

2. Vie de l'école

- Mise en place d'un tri sélectif avec la participation des parents
- Fête de Noël le samedi matin 12 Décembre avec la venue du Père Noël
- Sortie cinéma à Thury Harcourt
- En Janvier, les enfants de la grande section iront chez les CP pour apprendre une danse et « tirer les Rois »

- Le 11 Mars : carnaval, défilé dans les rues avec les enfants du Primaire
- Théâtre : l'activité théâtre sera maintenue. Mme TERMEAU demande de transférer la subvention prévue à la danse pour financer ce projet Théâtre
- Une activité « jardinage » sera mise en place. Il faudra créer un 'espace jardin ».

L'aide personnalisée a commencé le 4 Novembre le midi de 11h50 à 12h25. Les enseignants prendront les enfants du cycle élémentaire jusqu'aux vacances de Printemps, puis au troisième trimestre, aideront les enfants de la maternelle.

Cette année, l'après-midi récréatif aura lieu en commun avec l'école primaire le 13 Juin 2010.

3. Petits travaux

Mme TERMEAU a présenté une liste de petits travaux d'entretien courant.

4. Questions diverses

Madame la directrice a présenté un dossier sur l'évaluation des risques sur la santé et la sécurité. Ce questionnaire sera à remplir avec la Mairie.

Madame ACHARD, déléguée départementale, présente un document annonçant la suppression de l'école maternelle sous sa forme actuelle.

3. Compte-rendu du Centre de Loisirs Sans Hébergement de la Toussaint

Le Centre de Loisirs a fonctionné du lundi 26 au vendredi 30 Octobre 2009 dans les locaux de la garderie et du local Ados. 16 enfants âgés de 4 à 12 ans ont été accueillis à la journée avec ou sans repas, ou à la demi-journée avec ou sans repas. Les animations proposées s'articulaient autour du thème d'Halloween. Des activités manuelles ont été mises en place adaptées aux tranches d'âge de chacun, un grand jeu de société a été inventé, une sortie cinéma et une après-midi festive ont été réalisées.

Le Centre de Loisirs a bien fonctionné, les enfants ont apprécié ces vacances et les animateurs sont motivés pour renouveler l'expérience.

Le local Ados a également fonctionné pendant les vacances de la Toussaint du 26 Octobre au 2 Novembre 2009 de 14 h à 18 h pour les 11 – 17 ans. 12 jeunes ont participé chaque après-midi et une soirée a été organisée avec la préparation d'un repas. Les activités proposées ont été très variées : décoration du local, création d'un jeu de société, cinéma, fête d'Halloween, boum, patinoire, après-midi crêpes... On observe donc un bilan positif pour ces vacances.

II – MATERIEL

1. Achat de sèche-mains pour les écoles

Dans le cadre de la protection contre la grippe A(H1N1), la commission des écoles, en accord avec le directeur de l'école primaire, souhaite supprimer les essuie-mains en coton et demande à les remplacer par des sèche-mains à soufflerie pour une meilleure hygiène.

Une proposition d'achat d'un montant de 1 359.30 € TTC pour l'achat de 6 sèche-mains est soumise au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité.

III – BATIMENTS

1. Salle des Fêtes : travaux de rénovation

Monsieur NAUDIN fait savoir au Conseil Municipal que la salle des fêtes a besoin d'être rénovée par la pose d'un placage en bois et peinture sur tout son pourtour, mais également autour de l'estrade. En effet, il s'avère que le revêtement en mousse des murs de la salle des fêtes est complètement détérioré.

Le coût de ces travaux s'élève à 1 474.22 € pour les peintures et à 1 429.77 € pour le débit de bois pour la scène et le soubassement de la salle fourni par l'entreprise Fouques. Les travaux seront réalisés par les employés municipaux.

Le choix des couleurs feront l'objet d'une prochaine réunion.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité, mais demande à sensibiliser les utilisateurs de la salle des fêtes dans le cadre du respect des biens publics.

2. Demande de subvention pour restructuration des locaux du stade Figeac

Monsieur NAUDIN fait part au Conseil Municipal de l'état important de détérioration des vestiaires du Stade Figeac. Il propose d'effectuer plusieurs travaux, et en priorité la réfection de la toiture puis ensuite la remplacement des menuiseries extérieures et de la main-courante.

Après délibération, le Conseil Municipal confie le projet à Monsieur NAUDIN, décide de réhabiliter les vestiaires du stade et autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention près du Conseil Général du Calvados.

Décision prise à la majorité (une abstention : Monsieur GALLET).

IV – FINANCES

1. Annulation de titre à l'article 758

Cette annulation de titre concerne la participation financière aux charges des ordures ménagères de Melle TERMEAU, locataire d'un logement communal du 1^{er} Janvier au 15 Août 2008. Le titre avait été émis pour l'année entière pour un montant de 42 €

Au prorata de la durée de la location, la somme émise en trop s'élève à 15.84 €

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour les modifications budgétaires suivantes :

- réduction du titre 1095 émis en 2008 à l'encontre de Melle TERMEAU Charlotte pour un montant de 15.84 €(remboursement ordures ménagères facturées à tort)
- cette somme sera mandatée à l'article 673
- un transfert de crédit sera effectué de l'article 61521 au 673 pour un montant de 16 €

V - ASSOCIATION

1. Convention avec l'A.S.E.C. pour gestion de la bibliothèque

La Commune de May sur Orne propose d'établir une convention avec l'Association Socio-Educative et Culturelle afin d'offrir un service de lecture publique à la population de May sur Orne. La convention a pour but de confier à l'A.S.E.C. la gestion et l'animation de la bibliothèque, de mettre à disposition des locaux, du matériel et des collections.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention pour une durée de deux ans. Décision votée à l'unanimité.

VI - VOIRIE

1. Projet 2010 – 2011 rue de la Teste de Buch

L'élaboration et la réfection de la rue de la Teste de Buch sont prévues en 2010-2011. Le coût de cette opération est estimé à 320 000 €HT. Contact sera pris près du Conseil Général du Calvados pour une demande d'intégration au programme 2011.

2. Syndicat Routier : Retrait de la Commune de Bellengreville

La Commune de Bellengreville a demandé son retrait du Syndicat Routier. Toutes les conditions requises étant remplies, le Conseil Syndical a donné son accord.

Pour valider cette décision, chaque Commune membre doit donner un avis favorable.

Au vu du règlement de la dernière annuité d'emprunt, et de leur entrée en Communauté de Communes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le retrait de la Commune de Bellengreville du Syndicat Routier.

3. Entretien des arbres de la rue du Canada

Les arbres de la rue du Canada ont besoin d'être taillés. L'entreprise LECORPS Services est sollicitée pour cette prestation et présente un devis de 2 450 €TTC. Le Conseil Municipal propose de contacter d'autres entreprises pour comparaison des tarifs. La décision est reportée.

Le choix de la coupe est soumis au vote du Conseil Municipal. Deux styles d'élagage peuvent être choisis : le style « têtard » ou « rideau ». Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la coupe des arbres en « rideau ».

VII – PERSONNEL

1. Réorganisation du service de la cantine scolaire

Pour assurer un meilleur fonctionnement au restaurant scolaire, le Conseil Municipal propose d'engager un prestataire de service pour la préparation et le réchauffage des repas.

La société RESTECO, fournisseur des repas, peut mettre à disposition une personne pendant 4h30 à la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la mise en place de cette mesure dans les meilleurs délais.

VIII – REGLEMENTATION

1. Modification du Règlement de location de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de modifier les conditions de location de la salle des fêtes tout en veillant à ne pas augmenter les nuisances. Cette décision a été prise pour :

- répondre à une demande de plus en plus importante émanant de particuliers en associations
- tirer un meilleur rapport de ces locations.

Désormais, les conditions liées à la location sont les suivantes :

Article 1

- a) Les habitants de May sur Orne et des autres Communes pourront louer la salle des fêtes uniquement pour des manifestations familiales privées. Fin 3 h.
- b) Les Associations communales et intercommunales auxquelles May sur Orne adhère pourront organiser des manifestations payantes sur invitation. Fin 3 h.
- c) Des manifestations organisées par des Associations hors Commune ou par des professionnels seront acceptées dans la journée uniquement et devront se terminer à 21 h.
- d) Toute demande relevant d'un cas particulier sera examinée par la commission compétente.

Autres modifications :

Article 2

Les réservations seront prises par les associations de la Commune et les associations intercommunales auxquelles May sur Orne adhère lors de l'établissement du calendrier annuel. Ensuite les habitants de May sur Orne auront jusqu'au 1^{er} Janvier pour réserver une date. Après le Conseil Municipal de Janvier, les dates disponibles pourront être retenues à la demande par tous les ayants – droits.

Pour faciliter le fonctionnement, les dates de réservation porteront sur l'année et sur les mois de Janvier et Février suivants. Les locataires verseront des arrhes lors de la réservation.

Article 11

En plus du montant de la location, une participation aux frais, indexée sur la consommation électrique, sera exigée du locataire. Cette facturation sera établie d'après les relevés faits lors des états des lieux. Le prix facturé est fixé par la commission des finances une fois par an ; il sera indiqué au locataire lors de la réservation.

Article 20

Le contrat établi entre le locataire et la Commune l'est sous réserve de réquisition de la salle pour un événement exceptionnel. La Commune remboursera les arrhes mais le locataire ne pourra prétendre à une autre forme de dédommagement

L'ancien article 2 est supprimé et remplacé par celui cité ci-dessus. Les autres articles restent inchangés.

X – SDEC – SYNDICAT D'EAU

1. Création de points d'éclairage aux passages piétons rue des Trois Ursulines

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par le SDEC pour la création de points d'éclairage aux passages piétons rue des Trois Ursulines.

2. Aménagement de points lumineux rue de la Teste de Buch et entretien de foyers

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les devis présentés par le SDEC d'un montant global de 8 350 €TTC pour l'aménagement de points lumineux et l'entretien de foyers.

3. Entretien bouche à incendie

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par la société SAUR France d'un montant de 260 €TTC pour la pose d'un clapet de sécurité.

4. Compte-rendu d'activité du Syndicat d'Assainissement

Monsieur NAUDIN présente le compte-rendu de la dernière réunion en date du 29 octobre 2009 et rappelle que les travaux de réhabilitation de la station d'épuration doivent débuter au premier trimestre 2010 et être opérationnels pour le dernier trimestre 2010.

Descriptif des travaux :

- construction d'un bassin d'aération de 285 m³
- mise en place d'un nouveau pont brosse et d'agitateurs
- construction de deux silos de 800 m³ avec couverture
- extension du local d'exploitation
- V.R.D.
- démolition de la station d'Etavaux
- canalisation de rejets

Il présente également les tarifs réactualisés pour 2010 :

Le prix du m³ d'eau EU passe de 1.12 € à 1.20 €

- | | |
|----------------------------------|--|
| - nettoyage fosse : | 51 €/ h TTC dimanche et jours fériés 75 €/ h |
| - traitement des effluents : | 57 €/ h TTC forfait |
| - traitement des graisses : | 81 €/ h TTC forfait |
| - taxe de raccordement EU : | 750 €TTC |
| - taxe de raccordement EU : | 528 €TTC logements sociaux |
| - redevance assainissement : | 8.10 €HT forfait semestriel |
| - redevance sur m ³ : | 1.20 €HT |

5. Compte-rendu d'activité du Syndicat d'Eau

Monsieur NAUDIN présente le compte-rendu de la dernière réunion en date du 28 octobre 2009 et rappelle notamment que le renforcement du réseau d'eau potable sur la Commune de May sur Orne a été attribué à la société CISE TP Nord – Ouest pour un montant de 100 970.55 € et concerne les canalisations de la rue de la Teste de Buch.

Sur proposition du Président, une réactualisation du tarif de l'eau à compter de Janvier 2010 pour la part intercommunale est votée. Une augmentation de 0.03 €/ m³ sera appliquée.

Avec la mise en œuvre du tarif Zone de Répartition des Eaux, une nouvelle tarification non dégressive sera appliquée dans le cadre du contrat d'affermage avec la SAUR à partir de Janvier 2010. Elle sera composée d'un tarif unique quel que soit le nombre de m³ utilisé. La méthode de calcul sera établi par la DDEA (le tarif du Syndicat de May sur Orne reste sans changement).

XI – QUESTIONS DIVERSES

1. Travaux rue Saint André

Monsieur NAUDIN informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection de la rue Saint André ont débuté et que la boucle de détection des feux située au-dessous de la chaussée doit être changée par le SDEC avant l'application du bitume.

La participation de la Commune s'élève à 270 €TTC. Accord du conseil Municipal à l'unanimité.

2. Bâtiment

Il a été décidé d'installer une VMC dans les logements situés au-dessus du groupe scolaire. Pour terminer ce branchement, une sortie d'aération doit être réalisée sur la toiture. Coût : 350 €TTC.

Décision acceptée à l'unanimité.

3. Plate-forme du City Stade

L'entreprise SCREG, actuellement sur place pour les travaux de réfection de la rue Saint André, propose un devis d'un montant de 14 000 €TTC pour réaliser la plate-forme en bitume du City Stade d'une surface de 460 m² qui sera située derrière le parking des écoles publiques.

Ce projet subventionné en partie par le Conseil Général du Calvados est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Mairie de May sur orne, rue Eugène Figeac 14320 – Tél.02.31.79.80.93. Fax 02.31.79.56.55.

may.sur.orne@wanadoo.fr - www.may-sur-orne.fr

permanences : lundi au vendredi matin 9 h 15–12 h, lundi et mercredi 16 h–18 h,

mardi et jeudi 16 h–19 h, vendredi 13 h–15 h